

Réunion de quartier

Samedi 29 juin 2024

COMPTE RENDU

Personnes présentes

M. et Mme Barbé- Gaillard – La Chataigneraie
M. et Mme Chaufour - La Chataigneraie
Mme Riquet – La Chataigneraie
M. Roger – La Chataigneraie

Mme Bourgeois – Lotissement de la Petite Janaie
Mme Renard – Lotissement de la Petite Janaie

M. et Mme Cousse – rue Pierre Romé
Mme Guillaume – rue Pierre Romé
Mme Leloup – rue Pierre Romé
Mme Masset – rue Pierre Romé
Mme Niel – rue Pierre Romé
M. Santre – rue Pierre Romé

Mme Fougeray-Sadir – rue de la Libération
Mme Gautier – rue de la Libération
M. Quiniou – rue de la Libération
Mme Ringard – rue de la Libération
Mme Turcas – rue de la Libération

M. Bazin – rue du Vieux Noyer
Mme Renoul K. - rue du Vieux Noyer

Elus :

Mme Sylvie ALAIN
Mme Angélique RESTOUX
Mme Béatrice TEZE

Personnes excusées

Mme Mendez – rue Pierre Romé
M. Coudert – Lotissement de la Petite Janaie

.....

Après relecture du compte rendu de la réunion de quartier en date du 22 octobre 2022, les

participants ont évoqué les sujets suivants :

Les déchets et la collecte des poubelles :

Quels sont les projets de la commune ? Y a-t-il des composteurs qui vont être distribués ?

Remarques et demandes :

- c'est très compliqué pour installer des zones de compostage qui attirent les nuisibles
- peut-on inverser le passage de la collecte des poubelles jaune et marron ?
- les points d'apport collectifs ne vont-ils pas être contre-productifs ? Risque de dépôts sauvages ? -
- « Les habitants paient pour un service individuel et il va falloir se déplacer pour porter les poubelles à un endroit pas proche du domicile »

En premier lieu, il faut rappeler que la « compétence déchets » ne relève pas de la commune mais de Saint-Malo Agglomération qui gère toute la chaîne de collecte pour l'ensemble des 18 communes.

- S'agissant des composteurs individuels, il est d'ores et déjà possible d'en solliciter un gratuitement auprès de Saint-Malo Agglomération (prendre rendez-vous) ;
- Pour l'inversion de fréquence de collecte, Saint-Malo Agglomération est toujours en réflexion ; les techniques de collecte des biodéchets doivent être validées avant toute décision de refonte des collectes ;
- Les points d'apports volontaires (PAV) constituent effectivement une solution intéressante ; il faut qu'ils soient situés judicieusement. Par ailleurs ils sont parfaitement entretenus par Saint Malo Agglomération, les retours d'expérience sont très positifs dans les communes où ils ont été implantés. Enfin, ils présentent de nombreux avantages par rapport à la collecte individuelle, notamment en zone urbanisée (suppression des bacs sur le domaine public, des contraintes de sortie des bacs, du lavage des bacs, des odeurs au domicile des usagers ; possibilité de se débarrasser de ses ordures ménagères 7 jours sur 7).
Le PAV qui va être installé ne concerne que les habitants du Centre bourg (Rue du Général de Gaulle, rue de Lette, une partie des rues Laënnec et du Mezeray).

Autour de Beaufort :

- demande pour aménager d'autres chemins.

ATTENTION : propriété du Syndicat Eau du Pays de Saint Malo et non de la commune.

Marché du mercredi matin :

- Y a-t-il possibilité de modifier les horaires et/ou le jour pour que les actifs puissent bénéficier de ce marché très complet ?

Proposition : En fin de journée, pour plus de fréquentation.

Le changement des horaires ou du jour est difficile ; le risque étant de perdre les commerçants actuels qui ont respectivement leur propre planning hebdomadaire.

Eclairage public :

- Y a-t-il possibilité de prévoir un éclairage avec détection lors du passage d'une personne qui par exemple rentre de son cours de gym, après l'extinction ?

Rappel : l'éclairage public va être équipé en Led afin de baisser la facture pour la commune (travaux prévus fin 2025/début 2026).

La mise en œuvre de ce type de dispositif est très onéreux et ne fait pas partie des priorités actuelles.

Circulation :

- Rue de la Libération par exemple, pourquoi avoir toujours des vitesses très élevées ?
Demande pour aménager une piste cyclable qui serait peut-être un moyen pour faire ralentir et faire prendre conscience du partage de l'espace public de la chaussée ?

Sur cette rue, des mesures ont été prises dès 2015, avec inversion des priorités et mise en œuvre de ralentisseurs. Il est difficile de faire plus. Ensuite, c'est une question de responsabilité individuelle.

- rue de la Chataigneraie, demande de ralentisseur et/ou chicane pour sortir en sécurité des lotissements – demande de miroir pour sortir du lotissement de la Sémillante.

Il n'est pas envisagé de multiplier les ralentisseurs. Par contre un miroir a été posé.

- rue Pierre Romé, prévoir le passage piétons au niveau de la dernière habitation qui rejoint le cheminement du lotissement de la Petite Janaie.

Cette question est pertinente et va être étudiée.

- rue Pierre Romé, prévoir une signalétique pour laisser passage libre devant l'entrée du stade (sécurité) et devant les sorties d'habitations (mail de Mme Mendez signalant des stationnements dangereux tout proches de l'entrée du stade lors des matchs à Plerguer).

La signalisation horizontale a été effectuée.

Taille et nettoyage :

Au lotissement de la Petite Janaie, une vigilance est demandée sur l'entretien des espaces extérieurs.

Déambulation de chats rue Pierre Romé :

Propagation dans les jardins car les chats sont nourris. Y a t'il possibilité de refaire une communication sur ce sujet dans le bulletin ?

Le problème a été réglé rue Pierre Romé ; mais la problématique des chats errants est générale. La commune a déjà fait une campagne de stérilisation, mais les contraintes sont importantes et se pose toujours le problème de la prise en charge financière.

Vivre ensemble = Sensibiliser et communiquer sur les règles de bon voisinage :

- bruit : rappel des horaires de tonte et, horaires de limitation de bruit lors de festivités -avertir les voisins en amont.

Il y a effectivement les règles de bon sens et de savoir-vivre qui doivent guider les relations de voisinage. Par ailleurs, il n'y a pas volontairement d'arrêté municipal réglementant les horaires de tonte ou plus largement d'utilisation des outils à moteur précisément parce que de bonnes relations de voisinage ne l'exigent pas.

Seul un arrêté préfectoral interdit l'usage de matériels à forte intensité sonore tous les jours de 20h00 à 8h00.

- stationnement gênant :

Proposition d'apposer un papillon avec rappel des règles, sur les véhicules gênants, afin de laisser le passage des piétons, poussettes et fauteuils – idem pour les poubelles ;

Ce serait un rappel à l'ordre et non une verbalisation.

Notre agent de la Brigade Verte est habilité à verbaliser les stationnements interdits ou gênants. Il a pu le faire ponctuellement, mais précisément, dans un objectif pédagogique et de sensibilisation, il utilise régulièrement des papillons d'information.

- entretenir de bonnes relations = encourager les fêtes de voisins dans les quartiers – les tables et chaises sont prêtées par la mairie gratuitement pour ce type d'évènement.
- faire une réunion de quartier 1 fois par an
- Y a t'il possibilité de consulter les compte-rendus des autres quartiers ? (éventuellement à consulter sur le site Internet de la mairie).